

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2015-117

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 11 décembre 2015,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 11 décembre 2015.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI